

GYM D'ENTRETIEN reprise des cours le vendredi 13 sept.	120€
Où ?	Salle de danse - Complexe sportif du Petit Vivier
Quand ?	Vendredi 9h - 10h
Professeur	Orlane Chevallier
Responsable	Martine Fillon 06 41 75 04 47

L'adhésion à Familles Rurales est obligatoire pour participer à cette activité.
 J'ai rempli le bulletin et j'y ai joint un chèque de 28 € (ou de 36€ si je n'habite pas Bouchemaine)
 Si vous participez à plusieurs activités, à laquelle avez-vous remis le bulletin d'adhésion ?.....
 Vous avez payé votre adhésion dans une autre commune indiquez laquelle
 ; n° de la carte 2024.....

Civilité	Nom en majuscules	Prénom en majuscules	Date de naissance
M ou Mme			
Adresse Code postal Ville N° téléphone portable (indispensable pour l'envoi de SMS)..... N° téléphone fixe (si vous n'avez pas de portable) Adresse e-mail (écrire très lisiblement, en insistant sur les tirets et les points)			
Chèque à l'ordre de « Familles Rurales Bouchemaine »		Montant	
1 chèque de	2 chèques de :	3 chèques de :	
Droit à l'image J'autorise l'association Familles Rurales à prendre des photos ou à faire de courtes vidéos pendant les activités. Celles-ci pourront être utilisées lors de l'Assemblée générale, pour illustrer le site ou la plaquette annuelle ou le journal municipal 049. En aucun, elles ne seront diffusées sur les réseaux sociaux. oui non Date Signature			

PERMANENCES POUR LES INSCRIPTIONS

- le mercredi 18 sept. de 18 h15 à 20 h, dans le hall de la salle de Danse du Petit Vivier
- le vendredi 20 sept. de 18h15 à 20 h, dans le hall de la salle de Danse du Petit Vivier

N B / Pour les personnes qui sont dans l'impossibilité de venir aux permanences, elles pourront donner leur dossier rempli et complet, à la responsable de l'activité au 1^{er} ou 2^{ème} cours. Vous trouverez la fiche d'adhésion et les fiches d'inscription aux activités sur le site Internet « Familles Rurales Bouchemaine ».

Le dossier devra comporter :

- **le bulletin d'adhésion** avec un chèque de 28 € agrafé en bas, à gauche (ou de 36 € pour les familles hors commune)
- **la fiche d'inscription** à l'activité avec le chèque de règlement agrafé en bas, à gauche
 Ces 2 chèques étant traités par des services différents, merci de ne pas faire de chèque groupé.

Les chèques seront déposés en banque la 2^{ème} quinzaine d'octobre. Pour les paiements échelonnés (3 chèques maximum), indiquez le mois de prélèvement au dos de chaque chèque.